



PROCOLE SANITAIRE DU CV MARTIGUES

Chacun est responsable de soi et des autres

Version du 28 mai 2020

Les recommandations que vous trouverez dans ce protocole peuvent évoluer selon les décisions gouvernementales, des recommandations de nos fédérations sportives, des décisions locales et des retours d'expériences.

• **PRATIQUE DYNAMIQUE** :

Après la pratique, on quitte les lieux afin de permettre l'accès à d'autres pratiquants.

• **PRATIQUE INDIVIDUELLE ou COLLECTIVE et FORMATION DE CADRES** :

Par groupe de 10 personnes maximum à terre (encadrement compris) en respectant l'ensemble des protocoles sanitaires, mesures d'hygiène et de distanciation physique.

Accueil :

- ✓ Le parking véhicule se fait à l'extérieur de la base
- ✓ En arrivant, chaque personne devra s'identifier à l'entrée du club par QR code ou sur un livret à l'accueil afin de lister toutes les personnes fréquentant la base nautique. Cette identification vous engagera à avoir pris connaissance, à comprendre, à accepter et à respecter ce protocole sanitaire.

Mesures générales :

- ✓ Le port d'un masque de protection grand public sera obligatoire **à terre** dans l'enceinte du club.
- ✓ Pas de regroupement de plus de 10 personnes
- ✓ Une distance de 2 mètres entre chaque personne doit être respectée
- ✓ Pas plus de 3 personnes devront se trouver simultanément dans le local adhérent à matériels
- ✓ Une solution hydroalcoolique sera mise à disposition du public par le club.
- ✓ Les vestiaires seront **inaccessibles**, prévoir un sac ou une caisse pour les habits, Les opérations d'habillage et déshabillage se feront en extérieur en respectant les mesures élémentaires de pudeur par l'utilisation de draps de bain ou de peignoirs, les affaires personnelles seront posées dans un espace dédié sur la plage (prévoir un système de cadenas) .
- ✓ Les toilettes seront désinfectés avant et après utilisation par les utilisateurs.

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net



SIREN : 3011009620028

APE 9312 Z



- ✓ Les locaux seront inaccessibles au public et aux adhérents sauf autorisation.
- ✓ Respect des règles de nettoyage/désinfection des matériels entre chaque utilisation.
- ✓ Respect des usages strictement individuels des équipements de protection.
- ✓ Respect de l'interdiction de tout contact interpersonnel lors des séances sur le plan d'eau, sauf impératif de sécurité.
- ✓ Des zones d'espaces autorisés seront matérialisés (gréer, mise à l'eau, rinçage)
- ✓ Pas de point d'eau pour boire, amener un contenant personnel (gourde, bouteille)
- ✓ Une poubelle sera dédiée à la collecte des masques usagers

Inscriptions, Renseignements, Location, Cours particulier :

- ✓ Accueil à l'entrée des locaux du club.
- ✓ Présentez-vous aux personnels d'accueil, et laissez-vous guider.

Accès Adhérent :

- ✓ Réservé aux adhérents à jour de leur cotisation pour l'année en cours.
- ✓ La carte d'adhérent doit être présentée à l'accueil suivi d'un émargement pour la navigation
- ✓ Le local adhérent est limité à 3 personnes en respectant une distance de 2 mètres
- ✓ Le matériel personnel doit être rincé et désinfecté par l'adhérent (désinfectant personnel) sous sa propre responsabilité

Accès aux casiers de matériel personnel

- ✓ Accès uniquement aux horaires d'ouvertures du club
- ✓ Le strict respect des horaires devra être observé par chacun.
- ✓ Vous serez invité à quitter les lieux sans tarder à l'issue de votre navigation.

Accès des adhérents au matériel du CVM

- ✓ Le matériel sera mis à disposition par le moniteur qui vous donnera les consignes
- ✓ Une zone de bateau désinfectée et une zone à nettoyer seront en place
- ✓ Navigation : chaque personne devra quitter les lieux sans tarder après la pratique.

Section Habitable Sainte Anne :

- ✓ Accès au local interdit
- ✓ Masque obligatoire sur les pannes
- ✓ Respect de l'arrêté préfectoral du 19 mai 2020.

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

APE 9312 Z

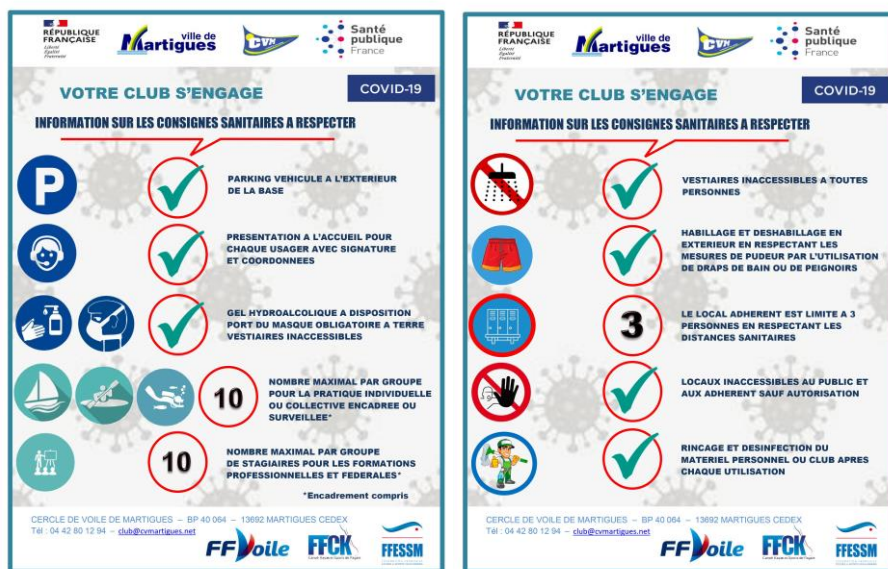
Section Plongée :

- ✓ Masque obligatoire sur le bateau
- ✓ sac étanche et bouteille d'eau personnelle.

Section Kayak :











- ✓ Venir avec gilet, jupe et pagaie personnelles sinon une fiche de prêt sera proposée
- ✓ Les kayaks sont numérotés et attribués à un adhérent.

En cas de non-respect des consignes, il sera demandé aux récalcitrants de quitter les lieux



VOTRE CLUB S'ENGAGE COVID-19

INFORMATION SUR LES CONSIGNES SANITAIRES A RESPECTER

-   PARKING VEHICULE A L'EXTERIEUR DE LA BASE
-   PRESENTATION A L'ACCUEIL POUR CHAQUE USAGER AVEC SIGNATURE ET COORDONNEES
-   GEL HYDROALCOOLIQUE A DISPOSITION
-   PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE A TERRE
-   VESTIAIRES INACCESSIBLES
-   NOMBRE MAXIMAL PAR GROUPE POUR LA PRATIQUE INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE ENCADREES OU SURVEILLEES
-   NOMBRE MAXIMAL PAR GROUPE DE STAGIAIRES POUR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET FEDERALES*
*Encadrement compris

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX
Tél : 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

FFVoile FFCK FFESSM

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX
Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net